

## Fiche de poste Ingénieur Travaux Hospitalier (H/F)

***Direction des Travaux, Logistique et du Biomédical***

***Centres Hospitaliers de la Haute-Marne.***



Le poste s'intègre à la **Direction commune entre l'ensemble des Etablissements du GHT Cœur Grand Est** regroupant les CH de Bar-Le-Duc, Fains-Véel, Haute-Marne, Joinville, Montier-en-Der, Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, Vitry-Le-François, Wassy et EHPAD de Thiéblemont-Farémont

Au sein de la Direction commune, quatre directions déléguées sont en place :

- CH de Verdun Saint-Mihiel
- CH de Bar-Le-Duc et Fains-Véel
- CH de Wassy, Joinville et Montier-en-Der
- CH de Vitry-Le-François, Saint-Dizier, Haute-Marne et l'EHPAD de Thiéblemont-Farémont

**Toutes les Directions Fonctionnelles sont mutualisées au niveau du GHT** avec des relais sur les sites lorsque cela est nécessaire (RH, Finances par exemple).

**Chaque Directeur Délégué anime un ou plusieurs Pôles territoriaux sur l'ensemble du GHT.**

Des déplacements fréquents en voiture sont à prévoir sur le GHT. Cependant, un équipement de visio conférence efficace est opérationnel depuis mi 2018 sur l'ensemble des sites du GHT.

Etablissement Support du GHT, CH de Verdun Saint-Mihiel  
2 rue d'Anthouard – BP 20713 55107 VERDUN CEDEX      Tél. : 03 29 83 84 30

**TGV Meuse (à mi-distances entre Bar-Le-Duc et Verdun) – Paris : 1h**

Verdun – Metz et Verdun – Reims : 1h en voiture

Bar-Le-Duc ou Saint-Dizier – Nancy : 1h15 en voiture

Distance moyenne entre les sites du GHT : 35 minutes.

Visioconférence opérationnelle depuis septembre 2018.

Personne à contacter : Monsieur Fabien GILLET, [fabien.gillet@ch-saintdizier.fr](mailto:fabien.gillet@ch-saintdizier.fr)

Directeur des Travaux, logistique et du biomédical sur les CH Haute-Marne, Saint-Dizier, Vitry le François et Thiéblemont-Farémont.

## Présentation des établissements

### 1. Etablissements membres du GHT

Le GHT « Cœur Grand Est », est composé de 9 établissements :

- Le CH de Verdun Saint-Mihiel, établissement support
- Le CH de Bar-Le-Duc
- Le CHS de Fains-Véel
- Le CH de la Haute-Marne
- Le CH de Saint-Dizier
- Le CH de Vitry-Le-François
- Le CH de Montier-en-Der
- Le CH de Wassy
- Le CH de Joinville

La Direction commune de l'ensemble des Etablissements a été validée progressivement par les instances des établissements entre mars et décembre 2018. La Direction commune intègre également l'EHPAD autonome de Thiéblemont-Farémont.

### 2. Attractivité des établissements

L'analyse de l'activité des Etablissements du GHT « Cœur Grand Est » montre l'existence de trois pôles d'attractivité : le premier autour de Verdun, le second autour de Bar-Le-Duc et le troisième de Saint-Dizier ; l'attractivité du CH de Vitry-le-François se limitant à son environnement immédiat.

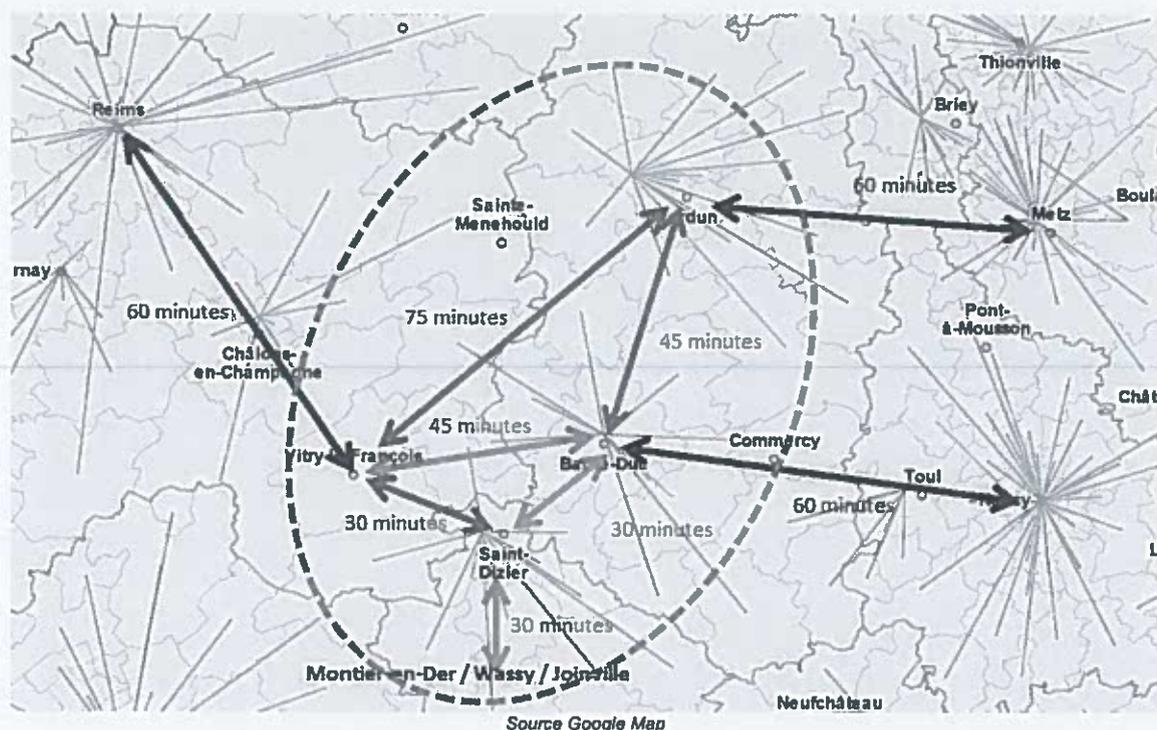


Source PMSI 2014

D'un point de vue démographique, le bassin de proximité de Verdun couvre une population d'environ 91 000 habitants, celui de Bar-Le-Duc compte environ 78 000 habitants, et 118 000 habitants pour celui de Saint-Dizier en intégrant les 33 000 habitants de l'aire urbaine de Vitry-Le-François (Source INSEE 2013).

**Au total, le Groupement Hospitalier de Territoire couvre donc une population d'environ 287 000 habitants.** Hormis sa superficie deux fois plus importante que la moyenne des GHT français, le GHT Cœur Grand Est correspond à la moyenne nationale selon la population couverte, le nombre d'établissements ou le budget consolidé de 450M€. La spécificité du GHT Cœur Grand Est est donc sa ruralité.

### 3. Distance entre les Etablissements



Le GHT est articulé autour de trois zones de proximité qui sont sensiblement à équidistance :

- 45 minutes entre Verdun et Bar-Le-Duc ;
- 30 à 45 minutes entre Bar-Le-Duc et Vitry-Le-François/Saint-Dizier ;
- 30 minutes entre Saint-Dizier et Montier-En-Der/Wassy/Joinville.

Le GHT a donc une position qui lui permet de s'appuyer sur plusieurs établissements de recours. Des conventions d'association avec les deux CHRU ont été formalisées en 2019.

### 4. Photographie des établissements

Le CH de Verdun Saint-Mihiel est doté d'un budget principal de 122M€ et compte environ 1460 ETP dont ~140 ETP pour le personnel médical et ~1320 ETP pour le personnel non médical. Avec les services médico-sociaux, le CH de Verdun Saint-Mihiel dispose d'un budget de 150M€.

Le CH de St Dizier est doté d'un budget principal de 77M€, pour 15 471 séjours, et compte environ 880 ETP dont ~87 ETP pour le personnel médical. Dans les années 2000, le CH de St Dizier (203 lits et 18 places) a été reconstruit dans la perspective d'en faire le pôle de recours et de référence du « triangle Saint-Dizier / Vitry / Bar-Le-Duc » alors que les bases d'une coopération médicale n'avaient pas été posées.

Le CH de St Bar-le-Duc est doté d'un budget principal de 70M€, pour 11 899 séjours, et compte ~800 ETP dont ~80 ETP pour le personnel médical. L'ensemble de l'activité chirurgicale a été confiée à une clinique privée, installée dans les locaux de l'hôpital.

Le CH de la Haute-Marne bénéficie d'un budget de 50M€, pour 3 126 séjours, et compte ~820 ETP dont ~34 ETP de personnel médical.

Le CHS de Fains-Véel est doté d'un budget de ~35M€, pour 1 162 séjours, et compte ~505 ETP dont ~13 ETP de personnel médical.

Le CH de Vitry-le-François est doté d'un budget principal de ~24M€, pour 7 117 séjours, et compte ~460 ETP dont ~32 ETP pour le personnel médical.

Le CH de Wassy bénéficie de 10M€ de recettes et compte 167 ETP dont 1,2 ETP pour le personnel médical.

Le CH de Joinville est doté de 10M€ de recettes et compte 152 ETP dont 0,9 ETP pour le personnel médical.

Le CH de Montier-en-Der dispose d'un budget principal de 9M€ et compte 128 ETP dont 2 ETP pour le personnel médical.

Le GHT représente donc environ 450M€ de recettes.

Fort de sa dynamique, le GHT Coeur Grand Est est régulièrement cité en exemple au niveau national et régional depuis 2019. Son équipe de direction est donc valorisée auprès des acteurs hospitaliers.

### **5. Etat d'avancement du GHT**

Peu d'Etablissements du GHT disposaient de projet d'Etablissement. Cette faiblesse est devenue une opportunité pour le GHT : tous les établissements ont basculé dans la définition d'un projet d'établissement au niveau du GHT.

Un premier Projet Médical Partagé (PMP) avait été rédigé puis adopté par les instances des Etablissements entre mars et juillet 2017 pour répondre aux obligations réglementaires. Embryonnaire, il a été réécrit à partir de fin 2017 et finalisé en décembre 2019.

Les autres briques du Projet d'Etablissement ont toutes été définies et validées par toutes les instances du GHT entre janvier 2018 et juin 2019 :

- Projet de Soins
- Projet Achats
- Projet Communication
- Projet Qualité
- Projet Social
- Projet de Système d'information, avec notamment le déploiement d'un DPI commun sur l'ensemble du GHT à horizon 2024, avec mise en œuvre sur Verdun dès janvier 2020.
- Projet architectural avec notamment
  - ✓ La réorganisation du bâtiment principal du CH de Verdun Saint-Mihiel, tout en créant une extension pour l'imagerie (dont l'installation d'une seconde IRM) et l'ambulatoire, et la destruction d'un pavillon obsolète. Également création d'un pavillon de SSR supplémentaire dans le cadre d'un partenariat public-privé.
  - ✓ La réorganisation du CH de Bar-Le-Duc pour accueillir une Unité de Soins Palliatifs, une extension Neuro-Vasculaire, une extension de lits SSR, de nouveaux locaux pour l'HAD et une modernisation des urgences.
  - ✓ La réorganisation du CH de Vitry-Le-François pour améliorer la performance des unités, moderniser les urgences et accueillir un centre de soins études porté par la Fondation de Santé des Etudiants de France.
  - ✓ La modernisation du CH de Montier-en-Der et de l'EHPAD de Thiéblemont.
  - ✓ La restructuration du CH de Joinville
  - ✓ La restructuration de Maine de Biran

## **Identification du poste – Ingénieur Travaux Hospitalier**

Position dans l'organigramme de Direction :

**Liaison hiérarchique** : placé sous l'autorité du Directeur des Travaux, la Logistique et du Biomédical.

L'ingénieur hospitalier mène à bien les projets de travaux décidés par la direction de l'hôpital. Il intervient à toutes les étapes de ceux-ci. Il effectue d'abord les études préalables, puis met au point le programme de réalisation et pilote sa bonne exécution

**Liaisons fonctionnelles de la Direction des Travaux, Logistique et du biomédical** : Directeurs Délégués des sites, Direction des fonctions supports GHT, Encadrements, Chefs de Services.

Un comité de Direction de site placé sous l'autorité de chaque Directeur Délégué pour leurs établissements a lieu chaque semaine avec les directeurs adjoints.

Un comité de Direction stratégique placé sous l'autorité du DG du GHT réunit mensuellement la CGS GHT, les DGA, les directeurs délégués de site, le Directeur des Affaires Médicales du GHT, le DRH GHT, le Directeur des Finances GHT et le Directeur des Fonctions Supports GHT (Logistique, Achats, Travaux, SIH).

Un comité de Direction élargi réunissant toute l'équipe de direction a lieu tous les trois mois.

Rattaché directement au Directeur des Travaux, Logistique et biomédical, l'ingénieur travaux assure les missions suivantes :

### **Fonctions Maitrise d'Ouvrage / Plan Travaux :**

1. Collecte et synthèse des informations relatives au projet aussi bien sur la partie fonctionnelle que sur les aspects techniques.
2. Programmation technique et architecturale.
3. Aide à la désignation des maîtrises d'œuvre.
4. Suivi des études (APS, APD, PRO-DCE).
5. Consultation et désignation des entreprises en lien avec la cellule des marchés.
6. Suivi des travaux jusqu'à la phase réception et du parfait achèvement.
7. Participation au règlement définitif en lien avec les services économiques.
8. Gestion des sinistres après réception et GPA, le cas échéant.
9. Rédaction de notes régulières informant de l'avancement des opérations.
10. Maîtrise d'œuvre des opérations du Plan de travaux et d'opérations identifiées.
11. Coordination des activités dans le domaine des travaux.
12. Participation à la mise en place du PPI.
13. Consultations des études complémentaires : SPS, SSI, études de sols, contrôles réglementaires, sécurité et solidité, accessibilité.

Cette liste n'est pas exhaustive.

### **Fonctions Maitrise d'œuvre :**

1. Management de l'équipe travaux maintenance des sites de Saint-Dizier, Chaumont et Langres et animation de staffs avec les responsables locaux de ces secteurs.
2. Recensement et analyse des besoins, détermination des coûts prévisionnels et de la faisabilité.
3. Elaboration des dossiers techniques (CCTP, Plans) et administratifs en lien avec la cellule des marchés.
4. Consultation et désignation des entreprises.

5. Suivi technique, administratif et financier en lien avec les services économiques.
6. Participation éventuelle aux instances locales (CSE, comité de pilotage stratégique si besoin, CLIN, commission de sécurité...).
7. Etudes et expertise à la demande des directions fonctionnelles.
8. Participation à études de faisabilité et estimation des coûts prévisionnels d'opérations.
9. Propositions de travaux d'entretien. Planification pluriannuelle.
10. Mise en place d'actions à l'initiative de la cellule gestion des risques et qualité ou cellule hygiène.
11. Suivi du contrat de maintenance des installations thermiques des sites du CHHM.

**Compétences :**

- ✓ Fortes compétences dans le code des marchés publics.
- ✓ Connaissances en TCE bâtiment.
- ✓ Connaissances dans le domaine de la sécurité incendie.
- ✓ Savoir utiliser le logiciel de dessin AUTOCAD
- ✓ Savoir utiliser parfaitement les outils bureautiques (WORD/EXCEL/POWERPOINT/TEAMS)
- ✓ Très bonne qualité rédactionnelle
- ✓ Capacité à présenter des éléments de synthèse
- ✓ Sens de l'accompagnement et de l'esprit d'équipe
- ✓ Confidentialité, ouverture d'esprit, sens de la diplomatie.

**Profil :**

- ✓ Rigueur, précision.
- ✓ Savoir animer et fédérer.
- ✓ Savoir construire et développer dans une démarche d'amélioration continue.
- ✓ Sens du contact et de la performance.
- ✓ Disponible, autonome.
- ✓ Courageux et travailleur.

**Formations :**

Diplôme BAC+5 ou équivalent.

Diplôme BAC+3 avec 10 années d'expériences dans les travaux hospitaliers.

Recrutement par voie de mutation ou voie contractuelle.

**Spécificités :**

Permis B obligatoire

Déplacements ponctuels sur les sites de Chaumont et Langres.

Horaires variables en fonction des besoins du service. Forfait cadre.

**Site de rattachement :**

CHHM de Saint-Dizier – Carrefour Henri Rollin – BP142

52108 SAINT DIZIER Cedex

**Nature des délégations associées au poste :**

Délégation de signature correspondant aux missions.